

Je suis opposé à ce projet éolien en raison de son impact inacceptable sur le patrimoine et les riverains, leur habitat.

D'une manière totalement arbitraire, fantaisiste et scandaleuse, les enjeux sur les habitants, sont modulés au bon vouloir du promoteur pour obtenir un impact final au niveaux souhaités.

Comment expliquer que l'enjeu d'un habitant de Lençloître par exemple soit différent de ce celui d'un habitant de Cernay.

Un habitant de Cernay serait-il un sous-citoyen ? Faut-il habiter Poitiers par exemple pour être un citoyen dont l'enjeu mérite d'être pris en compte ?

Nous sommes tous égaux me semble-t-il en France, en théorie seulement ? « *Liberté – EGALITE – Fraternité* »

Villes et bourgs	Saint-Martin-la-Pallu ; Scorbé-Clairvaux ; Mirebeau	Lieu de vie de plus de 2000 habitants
	Colombiers	Lieu de vie de moins de 1000 habitants
	Saint-Genest-d'Ambière	
	Vayolles (commune de Berthegegnon)	
	Verrue	

Sous prétexte qu'un Français réside dans un village de moins de 2000 habitant, de quel droit le promoteur peut-il décider qu'il a moins d'enjeu (donc de valeur) qu'un habitant d'un village de plus de 2000 habitants.

Et si toutefois cette discrimination était approuvée par vous-même et/ou la préfecture, comment et sur quels critères ont été définis les seuils : pourquoi 2000 habitants et pas 500 ou 100 ?

Cette **discrimination entre Français** est illégale dans la justice française, dans notre constitution.

L'antisémitisme, le racisme, les discriminations sont réprimées par la justice française. Cette méthode est donc illégale.

Les Impacts ou effets doivent en conséquence être réévalués à leur juste niveau.

Pour ces raisons, merci de rendre un avis défavorable.